

Fin de vie : Il y a de l'eau dans le gaz entre les médecins et le gouvernement



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 15 juillet 2023

Source [Le Salon Beige] : Dans [Ouest-France](#), Jeanne Emmanuelle Hutin, patronne de la rédaction, signe une tribune contre la mise à mort des personnes malades :

Il y a de l'eau dans le gaz entre les médecins et le gouvernement qui prépare une loi sur la fin de vie : « C'est un dialogue de sourds », déplorait en juin, l'ex-ministre de la santé Élisabeth Hubert qui préside la Fédération des établissements d'hospitalisation à domicile.

Beaucoup refusent de participer directement ou indirectement à l'euthanasie ou au suicide assisté. Car ils sont contraires à leur mission et à leur code : « La main qui soigne ne peut pas être celle qui tue », disait Claire Fourcade, présidente des Soins palliatifs (SFAP).

Cette frontière protège patients et soignants des pressions de l'entourage ou économiques face au coût du grand âge ! Elle est gardée depuis le IV^e siècle, par le serment d'Hippocrate : « Je ne provoquerai jamais la mort délibérément » que jurent les médecins. Le code de déontologie médicale l'a même réaffirmé en fin de vie :

« Le médecin doit accompagner le mourant jusqu'à ses derniers moments, assurer par des soins et des mesures appropriés la qualité d'une vie qui prend fin, sauvegarder la dignité du malade et réconforter son entourage. Il n'a pas le droit de lui donner délibérément la mort. »

En conséquence, 13 organisations professionnelles représentant près d'un million de soignants impliqués dans la fin de vie ont demandé « de laisser le monde du soin en dehors du projet de légalisation d'une mort administrée ». Car « donner la mort n'est pas un soin ».

Maintenant, le tocsin sonne chez les médecins généralistes : « À ce stade [...], il est prévu que cette aide active à mourir soit médicalisée. Les médecins seraient les maîtres d'œuvre de la mort administrée [...] Tous les médecins des spécialités cliniques seront très concrètement concernés, à l'hôpital comme en ville », explique le Docteur Samzun, président de l'association Claromed.

L'Académie de médecine refuse l'euthanasie qui « transgresse le serment d'Hippocrate ». Sa dépénalisation « risque de brouiller les repères » et « d'aviver la crise actuelle du manque de soignants [...] plus encore dans les soins palliatifs ». Elle se dit favorable à certaines conditions au suicide assisté mais la contradiction reste : les médecins risquent d'y être impliqués puisqu'une clause de conscience est envisagée : « Une telle clause serait un leurre pour le médecin et une menace pour la cohésion des équipes de soin, explique le Docteur Samzun. La loi doit écarter clairement les soignants de toute forme de mort administrée, rendant ainsi la clause de conscience inutile ».

[Lire la suite](#)

15/07/2023 01:00